



**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 9 juin 2019**  
**de l'Association « Aide aux enfants Cambodgiens-Foyer Lataste »**  
Association sans but lucratif, régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901  
*106 Boulevard Diderot, 75 012 Paris*

Présents:

- Patricia LABOURIER -Présidente
- Georges LABOURIER – Trésorier
- Anaïs GALLO-BRAGATTO – Salariée
- Isabelle MILLER
- Anne LECLEACH'
- Chantal D'HOUDAIN
- Eric COLLET
- Jean et Brigitte TOUBOUL

Ont donné pouvoir : Joelle Conversy, Famille Charruau, Famille Roses, Daniel Gaujoux, Famille Gimenez, Anne Khoury, Pierre Michel, Famille Nunes, Sandrine Gorini, Puvilland, Balma, Teh-shing khuan, Nolin, Famille Cosquer, Famille Descloux, Famille Maco, Famille Longuetaud.

Les membres de l'Association AEC-Foyer Lataste se sont réunis le dimanche 9 juin, à 15h, au siège de l'association, au 106 boulevard Diderot, 75012 Paris, sous la présidence de Patricia LABOURIER et sous l'ordre du jour suivant :

**-Démission d'Emmanuel Guary du Conseil d'administration**

**-Rapport moral et financier pour l'année 2018**

**-Approbation des comptes 2018 et affectation du résultat**

**-Projets 2018-2019**

**-Questions diverses**

→ Le Rapport moral et financier de l'année 2018 ainsi que toutes les questions de l'ordre du jour sont présentés par la salariée du siège au moyen d'un Power Point.

**En conséquence de cet ordre du jour, 3 résolutions sont proposées au vote de l'Assemblée Générale.**

**1<sup>ère</sup> résolution : Ratification de la démission d'Emmanuel Guary du CA d'AEC-Foyer Lataste**

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la démission d'Emmanuel Guary du Conseil d'administration de l'association.

**2<sup>ème</sup> résolution : Approbation du rapport moral et financier de l'année 2018**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture de ce rapport moral et financier sur l'exercice 2018, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes 2018 et affectation du résultat**

L'AG approuve les comptes de l'exercice 2018 qui se clôture avec un déficit comptable de 13 304 €

Elle décide d'affecter ce résultat négatif au compte report à nouveau qui passe ainsi à un solde positif de 97 296 €

Cette résolution est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.